

MARS 2026

ANAEC INFO / N°33

**LA LETTRE
D'INFORMATION
DE VOTRE ASSOCIATION**

Les assesseurs en commissions de discipline que nous sommes, sont régulièrement présentés comme des « représentants de la société civile ».

À ce titre, nous incarnons symboliquement — et nous aimons le rappeler — **la voix, les yeux et les oreilles** de la société au sein des établissements pénitentiaires.

Il est donc de notre responsabilité, et d'un juste retour des choses, de rendre compte de ce que nous voyons, entendons et constatons quotidiennement dans l'exercice de nos missions.

Au 1er décembre 2025, la France comptait **86 229 personnes incarcérées pour 63 613 places**, soit un taux d'occupation moyen de **135,5 %**, pouvant dépasser **200 %** dans certains établissements.

Derrière ces chiffres bruts se cache une réalité concrète, quotidienne et profondément préoccupante.

Dans de nombreux établissements pénitentiaires :

- Des cellules de 9 m², initialement prévues pour deux personnes, accueillent trois, parfois quatre détenus ; près de **6 500 personnes dorment sur un matelas au sol**.
- Incivilités, insultes, menaces et violences — entre détenus, mais aussi à l'encontre des personnels — rythment trop souvent la vie carcérale.
- Faute de moyens suffisants, les soins médicaux sont parfois dispensés dans des délais incompatibles avec les exigences de dignité humaine et de santé publique que notre société se doit de garantir.
- Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), pourtant essentiels à la préparation de la sortie et à la prévention de la récidive, font face à des charges de travail excessives.
- L'insuffisance chronique des effectifs fragilise toujours davantage la gestion quotidienne des établissements.
- Certains détenus « souhaitent » rester au quartier disciplinaire, tant pour des raisons de sécurité physique que psychique.
- De nombreux trafics de produits illicites persistent et prospèrent.

Ces constats et ces faits contribuent largement à la rédaction de comptes rendus d'incident, entraînant des passages fréquents devant la commission de discipline, révélateurs du malaise du système pénitentiaire.

Il nous apparaît aujourd'hui indispensable d'alerter sur la gravité de la situation.

Face à une réalité dans laquelle la prison peine désormais à remplir ses missions dans des conditions humaines, dignes et sécurisées, **l'ANAEC appelle à une réflexion urgente et approfondie sur la prison de demain.**

Le temps presse. L'urgence est réelle.

Pour autant, malgré ce constat préoccupant, nous rencontrons, au fil de nos missions, des cadres de l'administration pénitentiaire, des personnels et de nombreux intervenants profondément investis dans leur mission. Porteurs d'espoir et désireux de contribuer à cette réflexion collective, ils nous permettent de croire qu'**une autre prison est possible.**

Cette dynamique existe. Elle doit être reconnue, soutenue et amplifiée.

Fidèle à son rôle et à ses missions, l'ANAEC se tient pleinement disposée, dès lors qu'elle sera sollicitée, à contribuer à la réflexion collective indispensable sur l'avenir de notre système pénitentiaire, à laquelle elle appelle de tous ses vœux.

*Jean-Louis FASOLA
Président ANAEC
president@anaec.fr*





Le risque corruptif existe dans les établissements pénitenciers (*Voir en annexe « le Pass de l'anticor » et « comment réagir » documents du Ministère et de l'Ensap*).

Le CP de Seysses (31) n'est pas épargné.

En juin 2025, la direction a pris la décision de créer un groupe de travail pour contribuer à la rédaction d'un code de conduite anti-corruption afin de lutter contre ce fléau.

Une procédure sera instaurée pour aider le personnel pénitentiaire et les intervenants à travailler en toute sécurité.

Pendant une semaine, cette rencontre a réuni différents acteurs de la vie en prison tels que des surveillants, des CPIP, des enseignants, des médecins et personnels médicaux, des intervenants extérieurs.... A cette occasion, deux assesseurs civils ont été conviés à ce groupe de travail.

Ces échanges ont permis :

- d'identifier les risques corruptifs individuels et structurels,
- de clarifier le rôle de l'encadrement et le déploiement d'une politique anti-corruption,
- d'élaborer des règles partagées par tous, favorisant la prévention et la détection des faits de corruption,
- de savoir réagir, alerter en situation de risques corruptifs,
- d'identifier, hiérarchiser, prévenir et détecter les risques d'atteinte à la probité pour les adopter et rendre visible une "tolérance zéro".

En tant qu'assesseur civil, nous avons eu la possibilité de nous exprimer librement et de partager nos idées. Il est probable que notre vision extérieure ait enrichi les débats et contribué à l'élaboration de ce règlement.

Nous avons pu profiter de ces échanges pour rencontrer des personnels de l'établissement que nous n'avons pas pour habitude de côtoyer lors de notre mission : Enseignants, médecins, personnels médicaux...

Cette expérience a été enrichissante et nous a permis de mieux comprendre l'univers carcéral.

Marie France DIDIERJEAN
Assesseure CP Seysses et CD Muret
contact@anaec.fr

Vous pouvez retrouver l'intégralité du compte rendu de ces rencontres sur notre site dans la rubrique « actualités des régions »

AUVERGNE-RHONE-ALPES

... avec le directeur de la MA de Chambéry le 5 novembre 2025

En présence du Directeur d'établissement et des 5 assesseurs présents les points suivants ont été abordés :

- Taux d'occupation à ce jour : 260 % sur la Maison d'Arrêt hors Quartier de Semi-Liberté, 157 détenus, 10 matelas au sol. A ce jour, environ 50 % des détenus sont des prévenus et 50 % des condamnés. Quartier de Semi-Liberté : 20 détenus pour 30 places.
- Le personnel pénitentiaire : L'effectif théorique est de 72 personnes dont 60 surveillants.
- Nombre de CDD et nombre de procédures examinées.
- Nombre de recours auprès de la Direction Interrégionale de LYON.
- Saisine du Juge d'Application des Peines lors d'une CDD :
- Présence de tiers lors des délibérés : Nous rappelons l'obligation, lors des délibérations des membres de la commission, qu'aucune personne extérieure ne soit présente sous peine d'entraîner l'éventuelle nullité des sanctions prononcées.
- Aménagement d'une salle de CDD autre que le bureau des officiers.
- Application au sein de l'établissement des mesures infra disciplinaires :
- Nombre d'assesseurs extérieurs habilités sur l'établissement : A ce jour, 5 assesseurs sont habilités par la Tribunal Judiciaire de CHAMBERY et siègent régulièrement.
- Les assesseurs présents remercient les personnels du BGD pour leur accueil ainsi que le directeur d'établissement pour le temps qu'il a bien voulu consacrer et pour la richesse des échanges lors de cette rencontre.

... au Tribunal Judiciaire de Vienne



République.

Nous avons sollicité un rdv auprès du tribunal judiciaire de Vienne (38) et le coordinateur régional et 5 assesseurs extérieurs dont le président de l'ANAEC et le coordinateur régional adjoint, ont été reçus très cordialement le 13 janvier 2026 par Mme Sophie BERGOUGNOUS : Présidente du Tribunal Judiciaire. Mme Myriam FENINA : Vice-Présidente chargée de l'Application des Peines. Mme Sandrine TIMSIT, Substitute du Procureur de la

Après une présentation de l'ANAEC par son président, les points suivants ont été abordés :

- Circuit d'habilitation des nouveaux assesseurs.
- Nombre d'assesseurs habilités par rapport au nombre de CDD annuelles.
- Saisine du Juge d'Application des Peines suite aux décisions prises et aux sanctions prononcées lors des commissions de discipline.
- Commissions d'Application des Peines. Processus de décision d'octroi ou de retrait de jours de remise de peine en lien avec le parcours disciplinaire du détenu.
- Décisions de poursuite ou non par le Procureur de la République en fonction de la nature et du contexte des fautes commises en détention.
- Surpopulation carcérale et éventuelles conséquences sur les décisions prononcées par le Tribunal Judiciaire.
- Quartier de Semi-Liberté : Quelles décisions et quelles sanctions en cas d'incidents ?
- Utilisation du bracelet électronique comme mesure alternative à l'incarcération.

P.L.

*Correspondant d'établissement ANAEC pour la Maison d'Arrêt de CHAMBERY
Coordinateur Régional Adjoint ANAEC pour Auvergne Rhône-Alpes
contact@anaec.fr*

REGION ILE DE FRANCE

... au tribunal judiciaire de Créteil (94)

Après avoir sollicité un rendez-vous avec Madame Catherine Mathieu, présidente du TJ de Créteil, installée depuis octobre 2024, nous avons été reçus, Jean Paul Roujean et moi-même, tous deux assesseurs extérieurs en commission de discipline à la MA de Fresnes, le 21 novembre 2025.

Nous lui avons présenté l'association, ses objectifs, les formations organisées chaque année et nos bonnes pratiques.

Nous souhaitions mieux connaître le circuit d'habilitation des assesseurs en commission de discipline pour le département du Val de Marne afin de pouvoir présenter l'association aux nouveaux assesseurs habilités dès leur habilitation. Elle venait d'habiliter 4 nouveaux assesseurs fin novembre à la MA de Fresnes.

Nous souhaitions également pouvoir introduire de façon plus formelle lors des habilitations d'assesseur extérieur, l'information sur l'ANAEC et la possibilité d'un parrainage.

Madame Mathieu a pris connaissance de notre association et a exprimé sa reconnaissance de notre souci de former et d'informer les assesseurs extérieurs en CDD.

En ce qui concerne les habilitations Madame Mathieu nous a confirmé son rôle dans le processus d'habilitation : Ces habilitations font l'objet d'un contrôle du casier judiciaire et d'une enquête de police qu'elle demande aux services concernés.

En revanche, elle ne rencontre pas les assesseurs extérieurs et laisse ce soin au centre pénitentiaire concerné qui organise un entretien avec la direction et le bureau de gestion de la ANAEC INFO N° 33

discipline. Et c'est avec le BGD que nous arrivons à contacter les nouveaux assesseurs et à leur proposer un accompagnement ou un entretien téléphonique s'ils le souhaitent.

Les habilitations sont délivrées sans date limite mais les chartes d'engagement auprès des CP sont à la main de chacun des centres qui ils nous envoient une demande de renouvellement pour une durée d'un à trois ans suivant les cas.

Madame C. Mathieu nous propose en fin d'entretien de programmer des dates pour assister à des comparutions immédiates au tribunal correctionnel afin de mieux appréhender la mise en détention immédiate des personnes présentées à celui-ci.

Nous mettrons en œuvre cette proposition durant l'année 2026 et la remercions de cette entrevue.

L. H.
Assesseure MA de Fresnes
Contact@anaec.fr

PARTICIPATION AU COLLOQUE DE L' ANJAP

«La peine, doit non tirer vengeance du passé mais préparer l'avenir.» Platon

Nous faisons régulièrement appel à l'Association nationale des juges d'application des peines (ANJAP) depuis 2 ans pour illustrer nos formations et mieux comprendre leur lien et intervention lors du parcours judiciaire des personnes détenues que nous rencontrons en CDD.

J'ai répondu à leur invitation à leur colloque annuel du 4 décembre 2025 et je vous présente quelques notes personnelles de cette journée.

Nous étions plus d'une centaine, JAP, greffiers, membres d'association, avocats... dans une salle d'audience du tribunal judiciaire de Paris ce vendredi 4 décembre.

L'introduction a été faite par la présidente de l'association, Mme Céline Bertetto, qui a tout d'abord rapporté les conditions difficiles d'exercice de leurs pratiques aujourd'hui, une mise en actualité très médiatisée de leur responsabilité et leur prise de décisions dans le cadre légal, à l'occasion des affaires d'évasion de Rennes, Dijon et de leur conséquence au niveau du personnel judiciaire du dernier trimestre 2025, pour ensuite introduire le thème du colloque sur la peine de probation.

La probation désigne l'exécution des peines en milieu ouvert (à l'extérieur de la prison) ou semi-ouvert (peines alternatives à l'incarcération ou aménagements de peine), et par extension, les mesures de justice en milieu ouvert visant les personnes prévenues. Les mesures les plus souvent prononcées sont le sursis probatoire, le travail d'intérêt général ou encore la détention à domicile sous surveillance électronique.

**La distinction du temps du prononcé de la sentence et celui du post sentenciel
qui doit amener au final à ce que la personne détenue se réinsère dans la société.**

Plusieurs intervenants se sont succédés :

- Mme **Sarah Dindo**, Consultante sur les questions de probation et formatrice, nous relate l'histoire de la peine de probation depuis 2011 et l'évolution de leur accompagnement par les CPIP de milieu ouvert qui doivent travailler avec les personnes sur plusieurs champs (la gestion de la colère, les fréquentations, les addictions, les difficultés familiales, la restructuration cognitive...).

Les JAP et CPIP évaluent ensemble et régulièrement la progression de la personne.

- M. Elliot Louan, Responsable d'Etudes et de Recherches à l'Institut Robert Badinter (Etudes et recherches sur le droit et la justice) :

- Quelques chiffres : au niveau mondial, il y a 24 Millions de personnes placées sous main de justice (PPSMJ) dont 52% en milieu ouvert (MO).

- La peine de probation doit combiner le contrôle des obligations mais surtout le soutien dans toutes les démarches des personnes, soit une approche cognitivo-comportementale et pro-sociale.

- Les objectifs de la peine de probation sont une amélioration de la sécurité publique et une réduction du recours à l'incarcération.

- Mme Martine Herzog-Evans, professeure en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Reims (en visioconférence) sur une approche internationale et comparée de la peine de probation.

- Elle nous donne quelques exemples illustrés de la peine de probation dans le monde et conclut en disant : Pour une peine de probation réussie, permettant une réinsertion durable, il y a besoin de partir des facteurs dynamiques de la personne en lien avec la probation, d'avoir une posture respectueuse qui permet ensuite de produire l'autorité de personnaliser la mesure probatoire en associant des mesures adaptées aux avancées des personnes.

Ma réflexion :

Tout ceci n'est pas un résumé exhaustif bien au contraire et m'a permis de réaliser que les méthodes d'accompagnement de ces parcours en probatoire évoluent, s'orientent avec plus d'outils vers la réinsertion et ne se limitent pas à un contrôle judiciaire.

Bien sûr nous ne sommes pas concernés par ces mesures lors de nos CDD mais mieux les connaître m'a permis d'élargir mon point de vue, d'avoir en visée lors des CDD, la réinsertion des personnes détenues et l'accompagnement indispensable à commencer en détention.

L. H.
Assesseure MA de Fresnes
Contact@anaec.fr



CENTRE DE DETENTION DE TATUTU DE PAPEARI **(Polynésie Française)**

LE POLE DE FORMATION DU CD TATUTU AU FORUM DES METIERS A PAPARA

Le vendredi 4 juillet 2025, la maison familiale rurale de Taharuu Papara (MFREO) de Taharuu a organisé un forum des métiers auquel était convié le pôle de formation du centre de détention Tatutu de Papeari.



Myriam ROBERT, CPIP responsable de formation, et Louis ARHAN, formateur des personnels, s'y sont rendus, accompagnés de deux personnels de surveillance et la cheffe d'établissement du centre de détention Tatutu de Papeari afin de présenter les métiers de l'administration pénitentiaire.

Depuis l'ouverture des concours nationaux sur le territoire polynésien il y a deux ans, le taux d'inscription au concours de surveillant pénitentiaire n'a cessé de croître. Ce forum a permis d'échanger sur l'ensemble des concours proposés par l'administration pénitentiaire, de renseigner les futurs candidats sur les nouvelles modalités du concours de surveillant. C'est aussi un temps privilégié pour échanger et rassurer les familles des candidats, qui souvent, n'ont jamais quitté le territoire polynésien.

Les surveillants pénitentiaires du centre de détention Tatutu de Papeari ont pu parler de leur métier, mais également de la scolarité, des conditions de vie et d'accueil dans l'Hexagone. Ils ont également échangé sur l'évolution de carrière et sur les différentes spécialités proposées par l'administration pénitentiaire



VISITE DE SOPHIE WANSON AU CD TATUTU

Le vendredi 8 août 2025, Emilie RONDELET, responsable des services administratifs et financiers et référente locale du développement durable au centre de détention Tatutu de Papeari, a eu le plaisir d'accueillir Sophie WANSON, chargée de mission au Haut-commissariat de la République en Polynésie française, pour la planification écologique des services de l'Etat en Polynésie française.

A l'issue de la rencontre, Sophie WANSON a pu visiter l'établissement.



VISITE DE LA VICE-BATONNIERE DU BARREAU DE PAPEETE AU CD TATUTU



Le jeudi 18 septembre, Virginie TANQUEREL, cheffe d'établissement du centre de détention Tatutude Papeari, a eu le plaisir d'accueillir Me Béatrice EYRIGNOUX, vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats au Barreau de Papeete, accompagnée de Me Sophie GIRAULT, avocate au Barreau de Papeete, qui ont pu visiter l'établissement à l'issue de cette rencontre.

CEREMONIE DE PRISE DE FONCTION DE LA NOUVELLE DIRECTRICE DU CP DE NUUTANIA

Le 15 octobre, le Haut-commissaire de la République, Alexandre ROCHATTE, a assisté à la cérémonie de prise de fonction de Johanna DAVID, nouvelle directrice du centre pénitentiaire de Nuutania, en présence des autorités civiles et militaires.



COMMEMORATION A LA MAISON D'ARRET DE NUUTANIA

Commémoration de la mort d'un surveillant pénitentiaire lors de la mutinerie du 14 janvier 1978 à la maison d'arrêt de NUUTANIA et des agents pénitentiaires lors de l'évasion de Mohamed AMRHA en 2024



LEVIERS DE PREVENTION DES VIOLENCES AU CD TATUTU

LE SPORT

Lundi 12 janvier, le bâtiment CDE du centre de détention de Tatutu, à l'initiative d'un BCEN, avec le concours des moniteurs de sport, lancé la 1ère édition du « CDE Fit Garnes». Ce tournoi de cross training s'inscrit directement dans le cadre du Plan National de Lutte contre les Violences (PNLV). Cette action fait suite à une consultation des personnes détenues le 22 octobre 2025 pour identifier des leviers pour réduire les tensions.



Le tournoi s'est articulé autour d'un circuit de cinq ateliers de trois minutes chacun, mettant à l'épreuve la force et l'endurance des participants : pompes, tractions, squats, burpees et sit-ups. Après une phase de qualifications, les trois meilleures équipes se sont affrontées l'après-midi lors d'une finale tenue secrète jusqu'au dernier moment (le WOD - Workout Of the Day). Cette épreuve de clôture a poussé les finalistes au bout de leurs capacités, illustrant parfaitement que le dépassement de soi et le respect des règles sont les meilleurs remparts contre les tensions en détention. En transformant l'impulsivité en effort physique encadré, le « CDE Fit Garnes » démontre que la gestion des activités est un outil de sécurité active indispensable à la stabilité d'un bâtiment.

TOURNOI D'ECHEC

Dans la continuité des « CDE Fit Garnes » (crossfit) organisés en janvier 2025, le bâtiment CDE a organisé un tournoi d'échec « KING CHESS CDE », qui s'est déroulé du 06 au 21 janvier 2026. Ce second volet illustre la volonté de l'encadrement de diversifier les leviers de prévention en sollicitant les capacités cognitives des PPSMJ.

Cette action fait suite à une consultation des personnes détenues du 22 octobre 2025, l'objectif est de substituer le rapport de force par la stratégie, l'impulsivité en réflexion. Cette opération a mobilisé 40 personnes détenus pendant trois semaines.



En alternant défis physiques et compétitions intellectuelles, le bâtiment CDE démontre que la lutte contre les violences passe par une occupation encadrée du temps de détention. Ce cycle d'activités, à l'initiative d'un BCEN, valorise aussi le savoir-faire des personnels dans leur mission de régulation sociale.

J. H.
Correspondant d'établissement ANAEC
contact@anaec.fr

PRISON DU MONDE USHUAIA EN ARGENTINE



Le pénitencier d'Ushuaia, construit à partir de 1902 et **inauguré en 1920**, a été conçu pour **isoler les criminels les plus dangereux** dans la ville d'Ushuaia, ville la plus australe avec un climat très difficile. Construit par étapes dans le secteur oriental la prison finit par comporter cinq pavillons principaux. Cet endroit, fournisseur d'emplois, a été à l'origine de la construction de la ville. Après avoir accueilli des prisonniers politiques et des prisonniers de droit commun, elle est fermée en 1947.

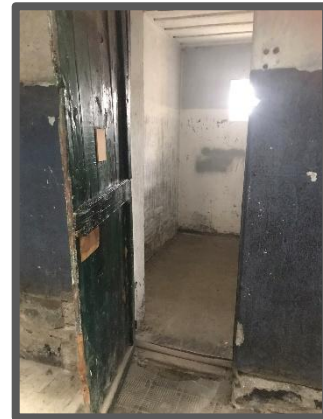
Cet ancien pénitencier a été transformé en plusieurs musées à partir de 1995, avec 3 parties : celle relatant l'**histoire carcérale**, celle de l'**histoire maritime** et celle de la **vie antarctique**.

La visite de ces lieux pendant plusieurs heures m'a apporté une vision intéressante du monde carcéral dans cette ville du « bout du monde » emblématique. Les photos qui suivent sont un petit aperçu de ce que les visiteurs peuvent voir aujourd'hui....

DANS LE PAVILLON RESTE EN L'ETAT....



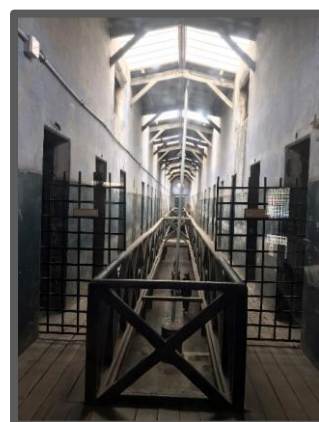
Lieux d'hygiène



Cellule de 4m2



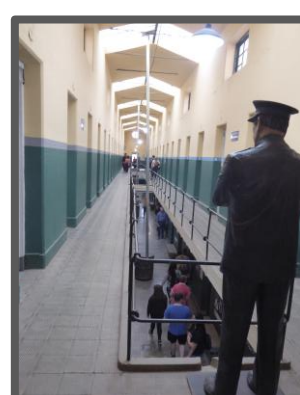
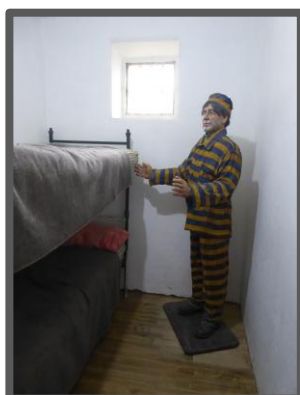
Couloir avec le poêle unique



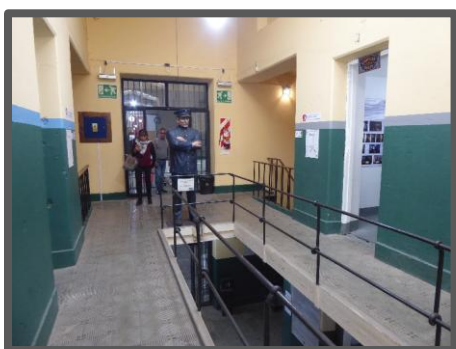
Couloir à l'étage

DANS LA PARTIE AYANT ETE AMENAGEE...

Rétrospective des cellules



Expositions maritime et antactique



MCH
Assesseure MA de Bois d'Arcy
contact@anaec.fr

DATES A RETENIR

Vous pouvez retrouver les dates des formations prochaines et des CA sur notre site anaec.fr.

CONTACTS

Adresse postale :
1, Allée des Thuyas
94261 FRESNES Cedex 01

contact@anaec.fr
association.anaec@orange.fr
www.anaec.fr